

M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

“Conquérir sa joie vaut mieux que de s’abandonner à la tristesse” (A. GIDE)

Caractérisé par une certaine sensibilité littéraire, vous serez, à n’en pas douter, au fait de ce que cette maxime représente depuis maintenant plus de trois mois pour l’ensemble de la profession des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d’Etat, “ceux que l’on nomme les IADE”.

Nous sommes seulement 8000 sur l’ensemble du territoire français accompagnés de 10 000 médecins anesthésistes réanimateurs pour effectuer la bagatelle de 8 000 000 d’anesthésies par an.

Notre exclusivité d’exercice et de compétences, reconnue en 1988, a conduit à une formation d’excellence dispensée par des praticiens en anesthésie et dont le niveau jouit d’une reconnaissance incontestable. La réussite d’un concours soumis à numerus clausus et l’exercice minimum de deux années en tant qu’infirmier de soins généraux constituent les pré-requis à l’accès de cette spécialité. Pour ce faire, 700 heures de théorie et 3640 heures de stages hospitaliers, sanctionnées par des évaluations régulières, sont nécessaires à l’obtention du diplôme d’Etat d’infirmier anesthésiste.

Nous devenons dès lors les collaborateurs exclusifs et attirés des médecins anesthésistes avec qui nous formons un binôme indissociable dans la garantie de la sécurité anesthésique.

Les compétences reconnues de ces protagonistes associées aux progrès, notamment matériels et pharmacologiques, ont permis une évolution sans précédent de cette noble spécialité (En l’espace de 20 ans, la mortalité a vu son chiffre divisé par 10.).

Ces progrès techniques et la standardisation des règles de sécurité permettent, aujourd’hui, d’opérer des personnes de plus en plus âgées avec des pathologies associées de plus en plus lourdes qui auraient été, il y a vingt ans, très certainement “sacrifiées” sur l’autel des “limites médicales”.

Cependant, à l’heure où la démographie médicale anesthésique régresse et où le ministère de la santé diligente une étude prospective sur celle des IADE (en fermant conjointement plusieurs dizaines de postes de formation dans l’école de l’AP-HP pour les deux années à venir), il est légitime de nous interroger sur la prévision d’une future pénurie et des conséquences irresponsables de cette décision.

Les questions qui émanent, par conséquent, de ce constat sont les suivantes :

“Quel type de personnel endormira les patients demain ? La sécurité en anesthésie sera t-elle toujours garantie ?”.

Si le terme de vocation est obsolète et si nous n’avons plus l’abnégation ecclésiastique de nos “aînés”, nous sommes néanmoins profondément attachés à l’Humain, à son évolution dans la maladie et à la qualité de sa prise en charge.

Les soins ne se limitent pas à une succession d’actes de haute technicité mais supposent un savoir théorique préalable et la prise en compte de la dimension psychologique de toute pathologie. Malheureusement, avec la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires adoptée en juillet 2009, nous devons choisir entre ces deux prérogatives pourtant indissociables.

Notre attachement au service public qui garantit théoriquement l’équité dans l’accès aux soins représente le véritable enjeu de notre lutte.

L’austérité et la vision purement comptable et administrative imposées par votre ministère de la Santé sont incompatibles avec la grandeur d’un système de santé que le monde entier, il y a encore peu, nous enviait.

Il est évident que l'hôpital doit être réformé, repensé et s'adapter aux nouvelles conditions socio-économiques. Néanmoins, cela ne se fera pas en diminuant le nombre des soignants qui sont de moins en moins nombreux et ce, pour accueillir toujours plus de patients !

La formation des professionnels de santé doit tendre vers l'excellence et promouvoir la qualité des soins, et non pas tenter, seulement, d'inverser une démographie moribonde prévue depuis plus de dix ans.

L'hôpital public se vide de ses forces vives et l'hémorragie ne sera pas endiguée par le funeste chantage de la loi sur le renouveau du dialogue social, qui n'en porte, malheureusement que le nom.

Oui, M. le Président de la République, nous exigeons pour les français le maintien sans condition d'une sécurité anesthésique optimale dans les blocs opératoires.

Nous réclamons également justice et équité pour notre corporation peu connue de la population.

Que les pouvoirs publics prennent acte que les IADE sont le fer de lance du mécontentement général de l'hôpital public.

L'accumulation de mensonges éhontés, de contre-vérités et de maladroites habilement distillés par le ministère de la Santé a conduit à une situation de crise sans précédent chez les infirmiers anesthésistes.

Loin de s'en tenir à ces procédés calomnieux nous faisant passer pour des enfants gâtés ou pour des casseurs coupables de violences en réunion, le ministère prétend avoir répondu à nos légitimes revendications.

Il n'en est rien !!! Nous serons donc de nouveau dans la rue le 25 juin 2010.

A ce jour, le master n'est toujours pas garanti pour les IADE déjà diplômés et la revalorisation salariale, toujours assujettie à son obtention, nous est par conséquent refusée.

Comment expliquer que l'on nous ait retiré la pénibilité de notre travail que M. FILLON nous avait accordée en 2003?

Comment expliquer que les IADE diplômés après 2002 soient en situation d'inversion de carrière? Nous gagnerions mieux notre vie si nous étions restés infirmier en soins généraux !!!

Comment expliquer que nos gardes à l'hôpital de jour comme de nuit ne comptent pas dans le calcul de nos retraites puisque payées sous forme de primes ?

Soyez assuré que la détermination des infirmiers anesthésistes ne faiblira pas. Nous n'aurons de cesse d'obtenir satisfaction sur nos revendications légitimes : la reconnaissance statutaire de nos compétences professionnelles afin que perdurent la sécurité et la qualité anesthésiques que nous symbolisons.

Au final, donner un prix à la santé d'un individu, n'est-ce pas cautionner un "eugénisme indirect" où seuls les plus aisés auront, demain, droit aux meilleurs soins?

Est-ce vraiment cela la liberté, l'égalité et la fraternité dont nous sommes tous si fiers?

Est-il bien raisonnable que l'actualité sportive supplante les préoccupations que sont la santé de nos compatriotes et la sécurité anesthésique?

Resterez-vous, M. le Président de la République Française, encore longtemps insensible à cet état de fait?

Le collectif des IADE de FRANCE